

GYSS André

Expert-Comptable

Expert de Justice et Commissaire Aux Comptes

Près la Cour d'Appel de Colmar.

Expert près la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

6B ROUTE DE SCHIRMECK • 67190 GRENDDELBRUCH
SIRET : 349 767 731 00095

4K INVEST

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 euros

Siège social 3^E rue du Moulin

67204 ACHENHEIM

Rapport du Commissaire aux Apports

Mesdames, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été a été confiée par décision de l'unanimité des associés conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et R. 225-136 du code de commerce concernant les apports en société effectués par M. Frank KLEIN, et Madame Patricia KLEIN, je vous présente mon rapport, sur l'appréciation des apports en nature devant être effectués à la société, ainsi que sur les avantages particuliers accordés.

Ma mission consiste à :

- apprécier sous ma responsabilité la valeur de l'apport en nature de la pleine propriété de 50 parts sociales, de la sàrl INTERNATIONAL TRANSPORTS SERVICES, sàrl au capital de 25 000 euros dont le siège social est sis 1, rue des Charrons ZAC LES CHATEAUX 67980 HANGENBIETEN RCS STRASBOURG 455 226 228, propriété de Madame KLEIN Patricia Sophie, née HEINRICH le 24 février 1972 MOLSHEIM, de nationalité française, demeurant à
- apprécier sous ma responsabilité la valeur de l'apport en nature de la pleine propriété de 50 parts sociales, de la sàrl INTERNATIONAL TRANSPORTS SERVICES, sàrl au capital de 25 000 euros dont le siège social est sis 1, rue des Charrons ZAC LES CHATEAUX 67980 HANGENBIETEN RCS STRASBOURG 455 226 228 ? propriété de Monsieur KLEIN Frank , né le 10 septembre 1 969 à STRASBOURG, de nationalité française, demeurant

- dresser le rapport de mes investigations et de tenir ce rapport à la disposition des associés afin que celui-ci puisse être annexé aux statuts,

1. EXPOSE SUR L'OPERATION ENVISAGEE

Les intervenants dans l'opération:

La société bénéficiaire de l'apport est:

La SAS 4 K INVEST au capital de 1000 €, Immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 901 437 855 , dont le siège social est 3^E rue du Moulin 67208 ACHENHEIM,

Représentée par sa Présidente, Madame KLEIN.

Dont l'objet social est la prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères et la gestion des titres de participation,

Les apporteurs, personne physique, sont :

Madame KLEIN Patricia Sophie, née HEINRICH le 24 février 1972 à MOLSHEIM, de nationalité française, demeurant

Monsieur Frank Gerard KLEIN, né le 10 septembre 1969 à STRASBOURG, de nationalité française, demeurant à

But de l'opération :

Les acquisitions rentrent dans l'objet social de la SAS qui est d'acquérir des participations.

II. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Evaluation des parts de :

L'évaluation des parts a été faite sur la base des quatre méthodes suivantes :

- Valeur patrimoniale : aboutissant à une valorisation de 1 413.40 K euros
- Capitalisation selon l'EBE corrigé : aboutissant à une valorisation de 903 K euros
- Capitalisation de la MBA moyenne : aboutissant à une valorisation de 1 034 K euros

- Méthode fiscale : aboutissant à une valorisation de 1 302.3 K euro.

Le montant retenu à partir de ces valorisations est de **1 000 000 euros**.

Les comptes servant de base à l'évaluation des titres de la SAS sont les comptes relatifs aux trois derniers exercices clos le 31 décembre 2019, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021.

L'apport en nature des 50 parts sociales appartenant en pleine propriété à Monsieur Frank KLEIN est évalué à 10 000 euros par part, soit un total de 500 000 euros par voie d'augmentation de capital.

L'apport en nature des 50 parts sociales appartenant en pleine propriété à Madame Patricia KLEIN est évalué à 10 000 euros par part, soit un total de 500 000 euros par voie d'augmentation de capital.

La société aura, à compter du jour de réalisation de l'augmentation du capital projetée, la propriété et la jouissance des parts ci-dessus apportées. Cet apport est fait net de tout passif, sous les charges et sous les conditions ordinaires et de droit en la matière que la société et l'apporteur seront, chacun en ce qui le concerne, tenus de bien et fidèlement exécuter.

III. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires pour apprécier la valeur des apports.

A cet effet, nous avons notamment:

- Contrôler la réalité et la valeur globale attribuée aux apports, à raison de 1 000 000 € pour les 100 000 parts sociales de la SAS.
- Contacté Maître Jean Yves HADDAD, avocat au Barreau de Strasbourg, afin d'appréhender le contexte économique et juridique de l'opération et de ses modalités de réalisation,
- Examiné les comptes annuels établis par le cabinet d'expertise comptable ICS,
- Examiné les modalités du projet de contrat d'apports des titres,
- Examiné le projet d'augmentation du capital social par voie d'apport de titres de Monsieur Frank KLEIN, et Madame Patricia KLEIN
- Assuré que la valeur des apports n'est pas surévaluée et vérifier qu'elle corresponde au moins à la valeur des parts sociales à émettre par la SAS 4K INVEST augmentée, le cas échéant, de la prime d'émission.
- Nous assurer que les événements intervenus depuis la date du contrat d'apport fixant la valeur de l'apport en nature et la date du présent rapport, ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation et la réalité des présents apports,
- Analysé le bien fondé de la méthode d'évaluation retenue dans le projet de contrat d'apport de titres basée sur la valorisation en fonction de l'actif net réévalué.

IV. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 1 000 000 € n'est pas surévaluée et en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Je n'ai eu connaissance d'avantages particuliers attribués à l'apporteur personne physique, de faits ou événements susceptibles, intervenus depuis la date du contrat d'apport fixant la valeur de l'apport en nature et la date du présent rapport, à remettre en cause l'évaluation et la réalité des présents apports.

Fait à STRASBOURG,
Le 20 MAI 2022

André GYSS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. GYSS', with a long horizontal stroke extending to the right.